Rapport de branche de la FEPRaJ

(Fédération des professions réglementées auprès des juridictions, IDCC 3244)

Données 2024

Juillet 2025

Lauriane DUPRET
Chargée d'études économiques
Xerfi Specific

DE L'INTELLIGENCE DES DONNÉES
À L'EXPERTISE AUGMENTÉE

Sommaire

Préface

1. Le rappel du contexte de réalisation de l'étude
2. La méthodologie employée
3. La composition de la branche
4. La synthèse du rapport

Les chiffres clés de 2024

1. Les caractéristiques des effectifs salariés
2. Les mouvements de personnel
3. La formation professionnelle
4. La rémunération des salariés

Préface

Le rappel du contexte de réalisation de l'étude

La méthodologie employée

La composition de la branche au 31 décembre 2024

Le rappel du contexte de réalisation de l'étude

Dans un contexte de rationalisation du paysage conventionnel, trois branches professionnelles ont fusionné en 2019 pour former la **Fédération des professions réglementées auprès des juridictions (FEPRaJ)** rattachée à l'**IDCC 2344**.

Cette nouvelle branche regroupe trois professions juridiques réglementées : 1) les administrateurs et mandataires judiciaires, 2) les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et 3) les greffiers des tribunaux de commerce.

Ensemble, ces professions représentent aujourd'hui un peu plus de 5 000 salariés.

En vue des négociations salariales de branche prévues lors de la CPPNI du 9 juillet 2025, la FEPRaJ a souhaité disposer d'un rapport de branche consolidé. À cet effet, un modèle de collecte de données a été transmis aux entreprises concernées, par l'intermédiaire des associations professionnelles représentatives des trois métiers.

La FEPRaJ a ensuite mandaté **Xerfi Specific** — département dédié aux études sur mesure du groupe Xerfi, leader français des analyses économiques et sectorielles — pour assurer l'harmonisation des données collectées, leur traitement statistique ainsi que la rédaction du rapport de synthèse.

Le présent livrable synthétise les informations collectées pour les 3 professions de la branche relatives à l'exercice 2024.

La méthodologie employée

Le travail réalisé par les équipes de Xerfi Specific pour la FEPRaJ s'est organisé en 3 grandes étapes :

<u>Étape 1</u> : Constitution de la base de données commune

1.1 – Fusion des bases collectées par les différentes associations

1.2 – Harmonisation des bases de données

1.3 – Vérifications de cohérence

<u>Étape 2</u> : Traitements statistiques

2.1 – Calage des populations de base et recherche des caractéristiques des non-participants

2.2 – Etablissement des ratios

2.3 – Extrapolation des résultats à l'ensemble de la branche

<u>Étape 3</u> : Analyse des résultats et rédaction du rapport

3.1 – Analyse des résultats

3.2 – Mise en forme et rédaction du livrable

3.3 – Restitution devant la FEPRaJ et présentation en CPPNI le 9 juillet

La composition de la branche au 31 décembre 2024

Création suite à la signature d'un accord de méthode entre 3 branches professionnelles en mai 2019

CNN des professions réglementées auprès des juridictions (IDCC 3244)

1/ Administrateurs et Mandataires Judiciaires

260 entités (études)

3 236 salariés

2/ Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

71 entités (charges)

271 salariés

3/ Greffiers des tribunaux de Commerce

141 entités (greffes)

1 625 salariés

Les chiffres clés 2024

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

II. Les mouvements de personnel

III. La formation professionnelle

IV. La rémunération

XERFI Specific

FEPRaJ
FÉDÉRATION DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES AUPRÈS DES JURIDICTIONS

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition par profession

Dénombrement et répartition des effectifs présents au 31/12/2024

5 130 salariés au 31-12-2024
pour les 3 professions réunies au sein de la CCN

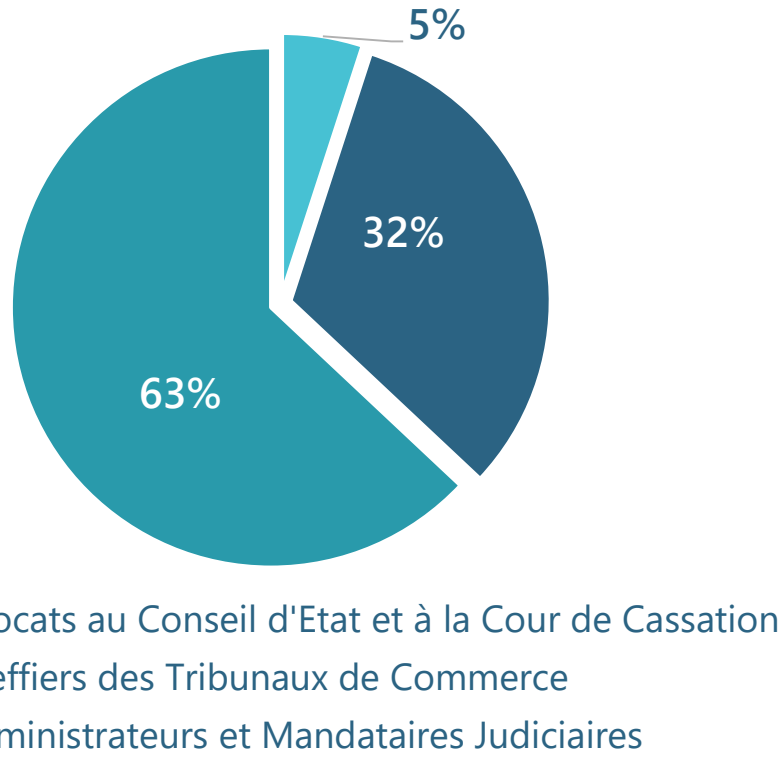

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition des temps pleins selon le niveau (1/2)

Dénombrement des salariés à temps plein présents au 31/12/2024

		TEMPS PLEINS					
		Administrateurs et Mandataires Judiciaires (*)		Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation		Greffiers des tribunaux de commerce	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Niv. I	Échelon 1	295	34	3	4	120	20
	Échelon 2	107	21	1	0	48	12
	Échelon 3	82	16	0	0	3	0
	Échelon 4	149	9	0	0	5	1
	Échelon 5	31	5	2	0	2	0
Niv. II	Échelon 1	447	90	28	4	465	76
	Échelon 2	141	27	8	1	28	2
	Échelon 3	89	8	3	0	13	4
	Échelon 4	137	34	4	1	5	3
	Échelon 5	33	7	12	0	10	1
Niv. III	Échelon 1	167	43	53	4	408	58
	Échelon 2	60	17	5	0	16	3
	Échelon 3	95	23	8	1	12	1
	Échelon 4	39	12	3	0	3	0
	Échelon 5	59	17	8	3	9	0

(*) données extrapolées à l'ensemble de la profession

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition des temps pleins selon le niveau (2/2)

Dénombrement des salariés à temps plein présents au 31/12/2024

		TEMPS PLEINS					
		Administrateurs et Mandataires Judiciaires (*)		Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation		Greffiers aux tribunaux de commerce	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Niv. IV	Échelon 1	147	80	8	3	56	13
	Échelon 2	46	33	1	0	0	1
	Échelon 3	21	8	0	0	2	2
	Échelon 4	46	23	2	0	3	1
	Échelon 5	0	0	0	0	0	0
Niv. V	Échelon 1	0	0	5	2	0	0
	Échelon 2	0	0	1	0	0	0
	Échelon 3	0	0	1	0	0	0
	Échelon 4	0	0	6	0	0	0
	Échelon 5	0	0	0	0	0	0
HORS CLASSE		34	21	1	0	10	8
Total		**2 225**	**528**	**163**	**23**	**1 218**	**206**
		2 753		**186**		**1 424**	

(*) données extrapolées à l'ensemble de la profession

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition des temps partiels selon le niveau (1/2)

Dénombrement des salariés à temps partiels présents au 31/12/2024

		TEMPS PARTIELS					
		Administrateurs et Mandataires Judiciaires (*)		Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation		Greffiers aux tribunaux de commerce	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Niv. I	Échelon 1	130	25	28	9	57	8
	Échelon 2	18	1	4	3	2	1
	Échelon 3	22	3	1	1	1	0
	Échelon 4	20	5	1	0	0	0
	Échelon 5	8	0	1	4	2	0
Niv. II	Échelon 1	57	8	9	0	53	3
	Échelon 2	33	1	1	0	4	0
	Échelon 3	23	0	2	0	1	0
	Échelon 4	21	1	1	0	2	0
	Échelon 5	3	1	1	0	2	0
Niv. III	Échelon 1	17	0	9	0	54	4
	Échelon 2	13	3	0	0	1	0
	Échelon 3	14	1	5	0	0	0
	Échelon 4	3	3	0	1	2	0
	Échelon 5	8	0	0	0	0	0

(*) données extrapolées à l'ensemble de la profession

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition des temps partiels selon le niveau (2/2)

Dénombrement des salariés à temps partiels présents au 31/12/2024

		TEMPS PARTIELS					
		Administrateurs et Mandataires Judiciaires (*)		Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation		Greffiers aux tribunaux de commerce	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Niv. IV	Échelon 1	14	3	1	0	3	0
	Échelon 2	4	5	0	0	0	0
	Échelon 3	3	0	0	0	1	0
	Échelon 4	10	1	0	0	0	0
	Échelon 5	0	0	0	0	0	0
Niv. V	Échelon 1	0	0	0	0	0	0
	Échelon 2	0	0	0	0	0	0
	Échelon 3	0	0	0	0	0	0
	Échelon 4	0	0	2	0	0	0
	Échelon 5	0	0	0	0	0	0
HORS CLASSE		0	1	1	0	0	0
Total		421	62	67	18	185	16
		483		85		201	

(*) données extrapolées à l'ensemble de la profession

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition selon le sexe

Répartition des effectifs présents au 31/12/2024 selon leur sexe

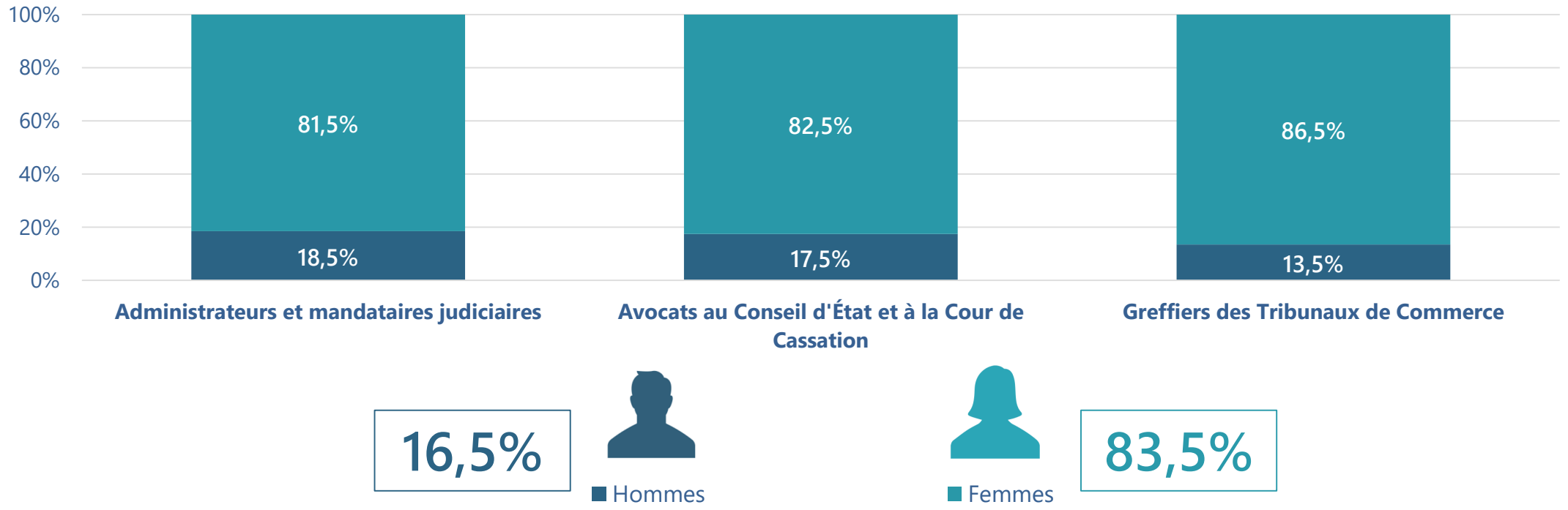

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition selon l'âge (1/2)

Répartition des effectifs présents au 31/12/2024 selon leur âge

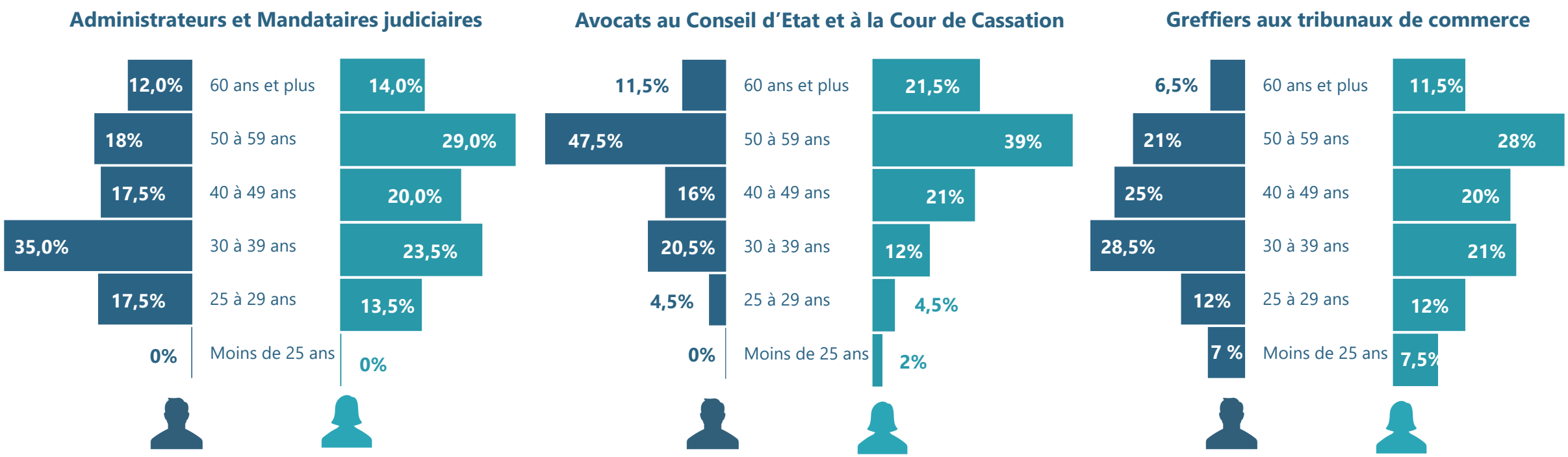

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition selon l'âge (2/2)

Âge moyen des effectifs présents au 31/12/2024

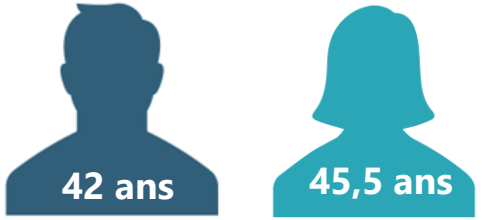

Administrateurs et Mandataires Judiciaires

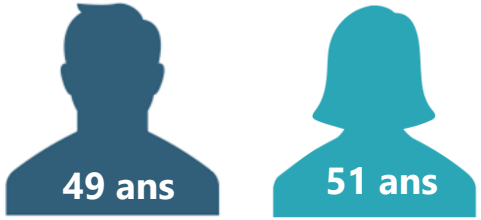

Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

Données non disponibles

Greffiers aux Tribunaux de commerce

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition selon l'ancienneté (1/2)

Répartition des effectifs présents au 31/12/2024 selon leur ancienneté

Administrateurs et Mandataires judiciaires

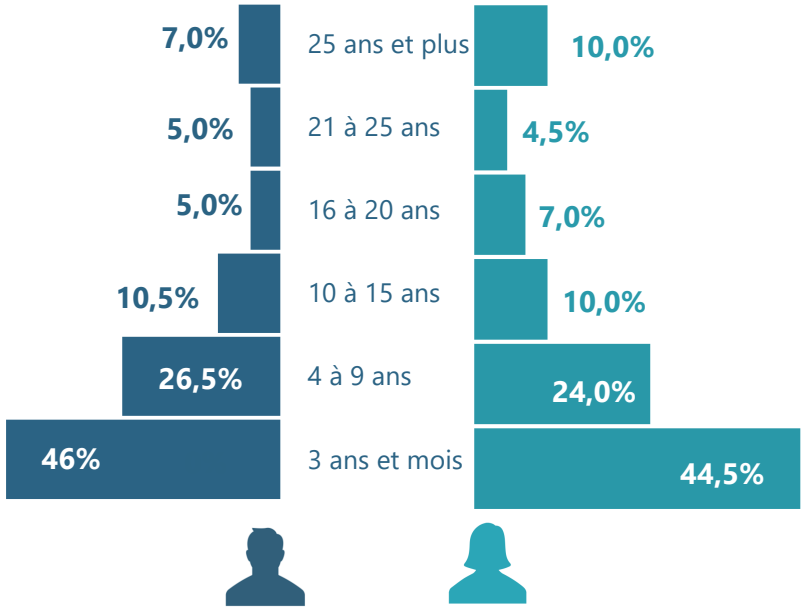

Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

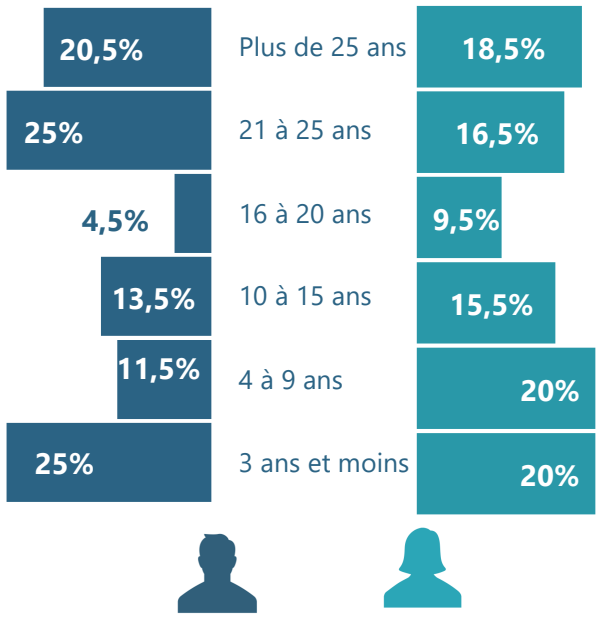

Greffiers aux tribunaux de commerce (*)

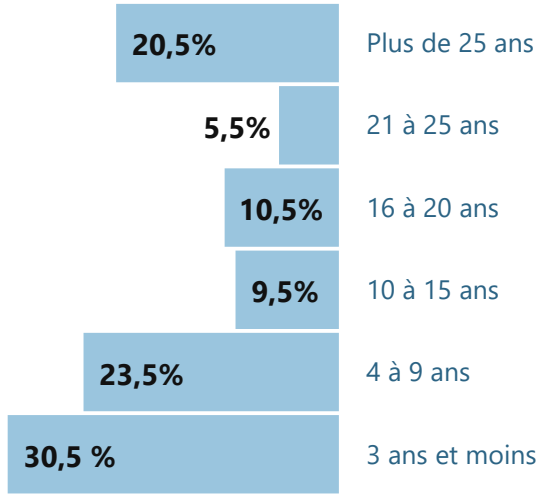

(*) données globales, le détail H/F n'étant pas disponible

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition selon l'ancienneté (2/2)

Ancienneté moyenne des effectifs présents au 31/12/2024

Administrateurs et Mandataires Judiciaires

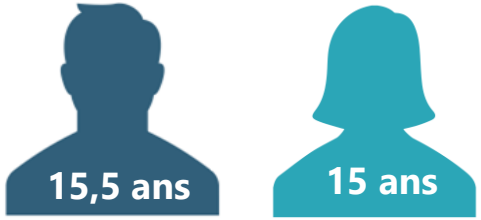

Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

Données non disponibles

Greffiers aux Tribunaux de commerce

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition selon le contrat de travail

Répartition des effectifs présents au 31/12/2024 selon le genre et la nature du contrat de travail

	Administrateurs et mandataires judiciaires			Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation	Greffiers des tribunaux de Commerce
	Femmes	Hommes	Total		Total (*)
CDI	91,5%	89,5%	**91%**	*Données non disponibles*	**91,5%**
CDD	3%	3,5%	**3,5%**		**8,5%**
Contrats d'apprentissage	4,5%	5,5%	**4,5%**		**0%**
Stages	1%	1,5%	**1%**		**0%**
Ensemble	**100%**	**100%**	100%		**100%**

(*) données globales, le détail H/F n'étant pas disponible

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition selon la durée du travail

Répartition des effectifs présents au 31/12/2024 selon leur durée de travail

Administrateurs et Mandataires Judiciaires

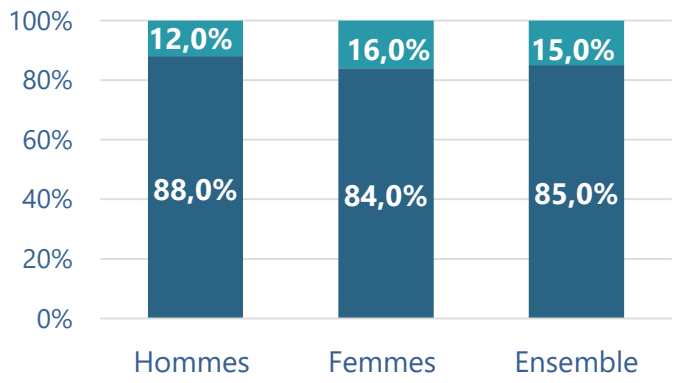

Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

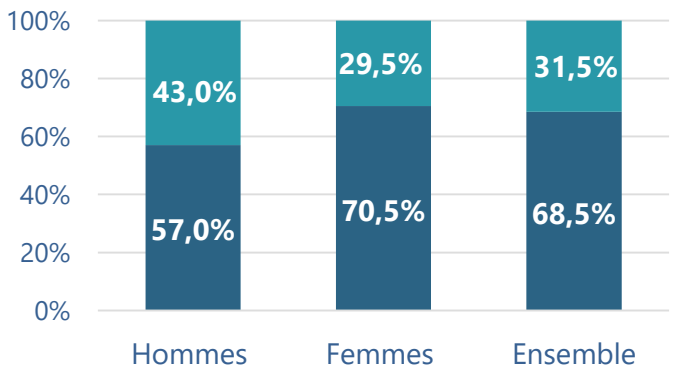

Greffiers aux Tribunaux de commerce

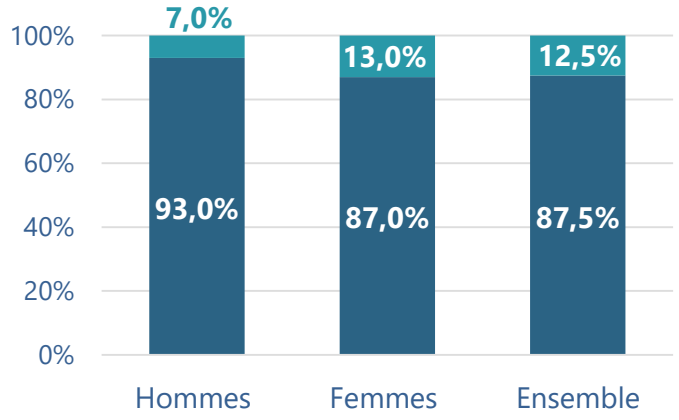

85% ■ Temps plein ■ Temps partiel 15%

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La répartition selon la catégorie professionnelle

Répartition des effectifs présents au 31/12/2024 selon leur catégorie professionnelle

Administrateurs et Mandataires Judiciaires

Catégorie professionnelle	%
Administrateur Judiciaire	35%
Mandataire Judiciaire	65%
Ensemble	100%

Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

Catégorie professionnelle	%
Collab. Juridique salarié avec tâches d'encadrement	1%
Collab. Juridique salarié	16%
Cadre ayant les fonctions de DRH	1%
Comptable	1,5%
Secrétaire général	26,5%
Secrétaire juridique	37%
Secrétariat	11%
Informaticien	0%
Clerc de Palais	8,5%
Personnel d'entretien	8,5%
Avocat aux Conseils salarié	1%
Autres	4%

Greffiers aux tribunaux de commerce

Données non disponibles

(*) Plusieurs réponses cumulées possibles pour chaque salarié, ensemble ≠ 100%

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La part de cadres

Part de cadres au sein des effectifs présents au 31/12/2024

Administrateurs et Mandataires Judiciaires

Données non disponibles

Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

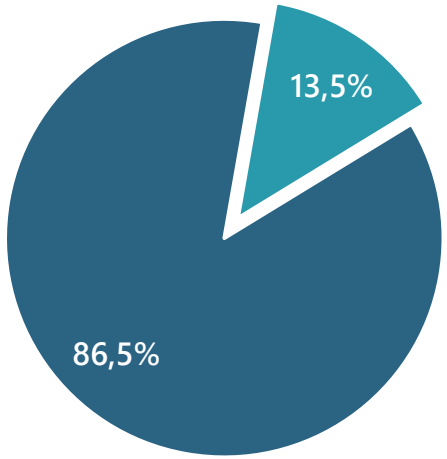

15,5 % de Cadres

13,5 % de Cadres

Greffiers aux tribunaux de commerce

Données non disponibles

I. Les caractéristiques des effectifs salariés

La localisation géographique

Classement des 20 premières greffes selon les effectifs présents au 31/12/2024 (*)

Top 20 Greffes	Nb sal.	% total sal
1 - Paris	210	13%
2 – Lyon	49	3%
3 – Bobigny	42	2,5%
4 – Bordeaux	41	2,5%
5 – Nanterre	37	2%
6 – Toulouse	33	2%
7 - Créteil	31	2%
8 - Pontoise	30	2%
9 - Marseille	30	2%
10 - Lille	30	2%
11 - Evry	29	2%
12 - Nantes	24	1,5%
13 - Grenoble	22	1,5%
14 - Rennes	21	1%
15 - Versailles	20	1%
16 - Montpellier	19	1%
17 - Melun	18	1%
18 - La Roche-sur-Yon	17	1%
19 - Nîmes	16	1%
20 - Romans	16	1%
Autres greffes (121)	890	55%
Ensemble	1 625	100%

(*) Données géographiques non disponibles pour les autres professions.

II. Les mouvements de personnel

Les taux de départ

Nombre d'embauches et de départs à l'issue de l'exercice 2024

Administrateurs et Mandataires Judiciaires

Taux de départ de 22% en 2024 (1)

Taux d'embauche 28% en 2024 (2)

Solde embauches-départs en 2024 : +6%

Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

Données non disponibles

Greffiers aux Tribunaux de commerce

Taux de départ de 9% en 2024 (1)
(CDI uniquement)

(1) Nombre de départs en 2024 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2024
(1) Nombre d'embauches en 2024 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2024

II. Les mouvements de personnel

Les motifs de départ

Motifs des départs enregistrés au cours de l'année 2024

Administrateurs et Mandataires Judiciaires

Motif de départ	%
Démission	33%
Licenciement	5%
Rupture négociée	13%
Départ en retraite	7%
Autre (*)	42%
Ensemble	100%

Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

Données non disponibles

Greffiers aux tribunaux de commerce

Motif de départ	%
Démission	49%
Licenciement	9%
Rupture négociée	21%
Départ en retraite	20%
Décès	1%
Ensemble	100%

III. La formation professionnelle

La part de salariés ayant bénéficié d'une formation

Part de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation en 2024 parmi les effectifs présents au 31/12/2024

Administrateurs et Mandataires Judiciaires

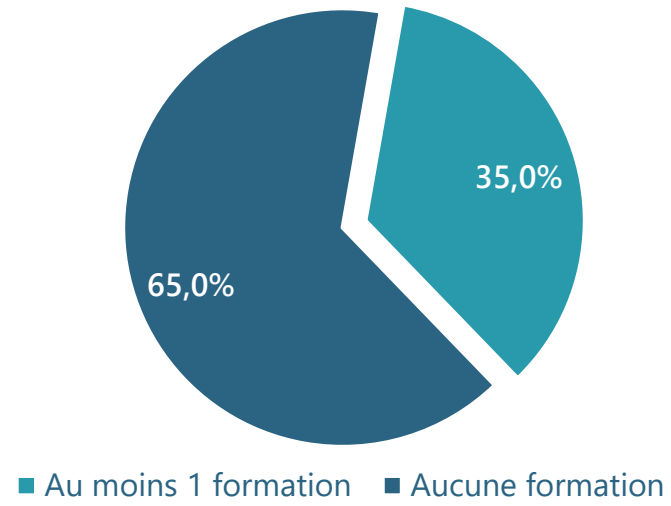

Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

Données non disponibles

Greffiers aux Tribunaux de commerce

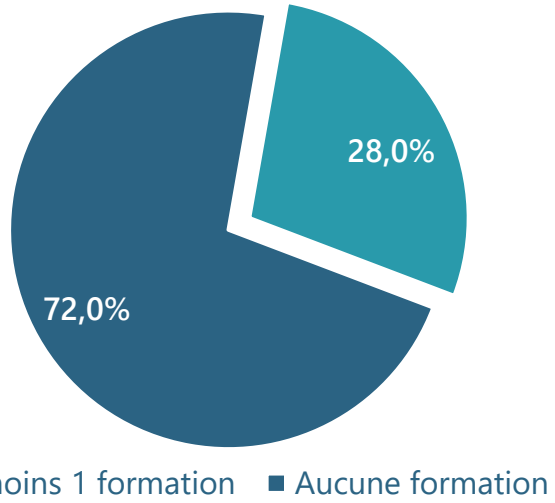

et 20% du total des salariés ont bénéficié de la formation « CNG ENAF »

IV. La rémunération

La rémunération des Administrateurs et Mandataires Judiciaires (1/5)

Rémunération des Administrateurs et Mandataires Judiciaires présents au 31/12/2024

		Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024	Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024	Nombre de salariés correspondants
Niv. I	Hommes	1 980 €	23 710 €	77 sal.
	Femmes	2 140 €	25 640 €	574 sal.
Niv. II	Hommes	3 090 €	37 090 €	124 sal.
	Femmes	3 010 €	36 090 €	698 sal.
Niv. III	Hommes	3 740 €	44 815 €	85 sal.
	Femmes	3 630 €	43 520 €	345 sal.
Niv. IV	Hommes	5 490 €	68 070 €	129 sal.
	Femmes	5 200 €	62 350 €	237 sal.

IV. La rémunération

La rémunération des Administrateurs et Mandataires Judiciaires (2/5)

Rémunération des Administrateurs et Mandataires Judiciaires présents au 31/12/2024

Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. I	Échelon 1	1 550 €	34 sal.	1 800 €	255 sal.
	Échelon 2	2 530 €	15 sal.	2 300 €	89 sal.
	Échelon 3	2 350 €	13 sal.	2 300 €	74 sal.
	Échelon 4	N/A (*)		2 580 €	121 sal.
	Échelon 5			2 320 €	28 sal.

Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. I	Échelon 1	18 550 €	34 sal.	21 600 €	255 sal.
	Échelon 2	30 400 €	15 sal.	27 600 €	89 sal.
	Échelon 3	28 170 €	13 sal.	27 630 €	74 sal.
	Échelon 4	N/A (*)		30 930 €	121 sal.
	Échelon 5			27 780 €	28 sal.

(*) Données non affichées en raison d'échantillons trop restreints (< 10 sal.)

IV. La rémunération

La rémunération des Administrateurs et Mandataires Judiciaires (3/5)

Rémunération des Administrateurs et Mandataires Judiciaires présents au 31/12/2024

Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. II	Échelon 1	2 890 €	65 sal.	2 870 €	358 sal.
	Échelon 2	2 910 €	21 sal.	2 900 €	125 sal.
	Échelon 3	N/A (*)		3 210 €	78 sal.
	Échelon 4	3 750 €	26 sal.	3 410 €	111 sal.
	Échelon 5	N/A (*)		3 110 €	24 sal.

Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. II	Échelon 1	34 730 €	65 sal.	34 380 €	358 sal.
	Échelon 2	34 880 €	21 sal.	34 760 €	125 sal.
	Échelon 3	N/A (*)		38 550 €	78 sal.
	Échelon 4	45 010 €	26 sal.	40 910 €	111 sal.
	Échelon 5	N/A (*)		37 350 €	24 sal.

(*) Données non affichées en raison d'échantillons trop restreints (< 10 sal.)

IV. La rémunération

La rémunération des Administrateurs et Mandataires Judiciaires (4/5)

Rémunération des Administrateurs et Mandataires Judiciaires présents au 31/12/2024

Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. III	Échelon 1	3 470 €	32 sal.	3 290 €	129 sal.
	Échelon 2	3 380 €	14 sal.	3 480 €	53 sal.
	Échelon 3	3 780 €	17 sal.	3 840 €	78 sal.
	Échelon 4	N/A (*)		3 630 €	29 sal.
	Échelon 5	N/A (*)		3 660 €	48 sal.

Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. III	Échelon 1	41 580 €	32 sal.	39 520 €	129 sal.
	Échelon 2	40 580 €	14 sal.	41 690 €	53 sal.
	Échelon 3	45 380 €	17 sal.	46 080 €	78 sal.
	Échelon 4	N/A (*)		43 510 €	29 sal.
	Échelon 5	N/A (*)		43 870 €	48 sal.

(*) Données non affichées en raison d'échantillons trop restreints (< 10 sal.)

IV. La rémunération

La rémunération des Administrateurs et Mandataires Judiciaires (5/5)

Rémunération des Administrateurs et Mandataires Judiciaires présents au 31/12/2024

Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. IV	Échelon 1	5 900 €	60 sal.	4 680 €	117 sal.
	Échelon 2	7 190 €	28 sal.	6 520 €	37 sal.
	Échelon 3	N/A (*)		5 650 €	17 sal.
	Échelon 4	7 320 €	18 sal.	6 420 €	40 sal.
	Échelon 5	N/A (*)			

Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. IV	Échelon 1	58 990 €	60 sal.	56 110 €	117 sal.
	Échelon 2	73 590 €	28 sal.	63 590 €	37 sal.
	Échelon 3	N/A (*)		62 250 €	17 sal.
	Échelon 4	81 280 €	18 sal.	71 720 €	40 sal.
	Échelon 5	N/A (*)			

(*) Données non affichées en raison d'échantillons trop restreints (< 10 sal.)

IV. La rémunération

La rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation (1/6)

Rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation présents au 31/12/2024

		Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024	Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024	Nombre de salariés correspondants
Niv. I	Hommes	1 000 €	12 010 €	21 sal.
	Femmes	1 060 €	12 670 €	40 sal.
Niv. II	Hommes		**N/A (*)**	
	Femmes	3 340 €	42 030 €	62 sal.
Niv. III	Hommes		**N/A (*)**	
	Femmes	4 240 €	50 820 €	87 sal.
Niv. IV	Hommes		**N/A (*)**	
	Femmes		**N/A (*)**	
Niv. V	Hommes		**N/A (*)**	
	Femmes	5 680 €	68 160 €	13 sal.

(*) Données non affichées en raison d'échantillons trop restreints (< 10 sal.)

IV. La rémunération

La rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation (2/6)

Rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation présents au 31/12/2024

Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. I	Échelon 1	900 €	12 sal.	1 320 €	30 sal.
	Échelon 2	N/A (*)			
	Échelon 3				
	Échelon 4				
	Échelon 5				

Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. I	Échelon 1	15 850 €	12 sal.	10 780 €	30 sal.
	Échelon 2	N/A (*)			
	Échelon 3				
	Échelon 4				
	Échelon 5				

(*) Données non affichées en raison d'échantillons trop restreints (< 10 sal.)

IV. La rémunération

La rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation (3/6)

Rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation présents au 31/12/2024

Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. II	Échelon 1			2 940 €	37 sal.
	Échelon 2	N/A (*)			
	Échelon 3				
	Échelon 4				
	Échelon 5				

Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. II	Échelon 1			35 310 €	37 sal.
	Échelon 2	N/A (*)			
	Échelon 3				
	Échelon 4				
	Échelon 5				

(*) Données non affichées en raison d'échantillons trop restreints (< 10 sal.)

IV. La rémunération

La rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation (4/6)

Rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation présents au 31/12/2024

Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. III	Échelon 1	N/A (*)		4 200 €	61 sal.
	Échelon 2				
	Échelon 3			3 800 €	13 sal.
	Échelon 4				
	Échelon 5				

Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. III	Échelon 1	N/A (*)		50 440 €	61 sal.
	Échelon 2				
	Échelon 3			45 620 €	13 sal.
	Échelon 4				
	Échelon 5				

(*) Données non affichées en raison d'échantillons trop restreints (< 10 sal.)

IV. La rémunération

La rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation (5/6)

Rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation présents au 31/12/2024

Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. IV	Échelon 1	N/A (*)			
	Échelon 2				
	Échelon 3				
	Échelon 4				
	Échelon 5				

Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombr de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. IV	Échelon 1	N/A (*)			
	Échelon 2				
	Échelon 3				
	Échelon 4				
	Échelon 5				

(*) Données non affichées en raison d'échantillons trop restreints (< 10 sal.)

IV. La rémunération

La rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation (6/6)

Rémunération des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation présents au 31/12/2024

Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. V	Échelon 1	N/A (*)			
	Échelon 2				
	Échelon 3				
	Échelon 4				
	Échelon 5				

Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024

		Hommes	Nombre de salariés correspondants	Femmes	Nombre de salariés correspondants
Niv. V	Échelon 1	N/A (*)			
	Échelon 2				
	Échelon 3				
	Échelon 4				
	Échelon 5				

(*) Données non affichées en raison d'échantillons trop restreints (< 10 sal.)

IV. La rémunération

La rémunération des Greffiers des Tribunaux de Commerce

NB *: Aucune donnée de rémunération transmise pour les Greffiers des Tribunaux de Commerce*

Rémunération des Greffiers des Tribunaux de Commerce présents au 31/12/2024

		Salaire mensuel brut de base moyen par salarié en 2024	Salaire annuel brut moyen par salarié en 2024	Nombre de salariés correspondants
Niv. I	Hommes	*Données non disponibles*		
	Femmes			
Niv. II	Hommes			
	Femmes			
Niv. III	Hommes			
	Femmes			
Niv. IV	Hommes			
	Femmes			
Niv. V	Hommes			
	Femmes			

XE
RFI

L'intelligence stratégique

www.xerfi.com